



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 33803

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les problèmes de lisibilité et de mise en oeuvre de l'aide publique au développement (A.D.P.) pour l'exercice 2004. Si celle-ci a été augmentée en vue d'une A.P.D. à 0,5 % du PIB d'ici à 2007, l'évolution globale de l'APD suscite plusieurs interrogations relatives, d'une part, au volume croissant des allègements de dettes et à l'opacité qui les entoure - les méthodes actuelles de comptabilisation conduisant à une nette surévaluation de leur impact en termes de financement du développement -, d'autre part à l'exécution et la consommation effectives des ressources programmées. Compte tenu des difficultés apparues au cours de l'exercice budgétaire 2003 (les gels et annulations de crédits obérant les possibilités réelles d'intervention dans le pays en voie de développement) et des faibles données disponibles propres à l'identification claire des fonds affectés ou dégagés par les allègements, elle demande donc au Gouvernement quels efforts de transparence des instruments de la coopération il envisage.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33803

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1119